



Periode travaillé non payée?

Par **magiciano**, le **12/09/2012** à **19:26**

Bonjour,
bonjour,

j'ai un problème avec mon employeur concernant mes congés payés et je ne sais pas si je suis dans mon droit ou non.

je m'explique:

j'ai signé un cdi au 1er janvier 2012, mon entreprise ferme trois semaines du 28 juillet au 20 août inclus. je sais que j'ai le droit à 2.5 jours de congés par mois donc j'en ai cumulé 8 selon mon employeur, qui me sont payés par la pro btp. jusqu'ici tout va bien. je reprends le travail le 21 août.

je reçois ma paye en septembre et là pour les 72 heures travaillées on m'en paye que 46. on m'explique que comme nous sommes payés 151...h par mois, moins mes congés payés (auxquels je n'ai pas le droit) donc 105 heures (du mois) il leur reste que 46 heures à payer... est-ce normal ou pas?

Merci de me répondre j'ai l'impression qu'on me tourne en bourrique

Par **pat76**, le **13/09/2012** à **15:01**

Bonjour

L'employeur doit vous payer les heures que vous n'avez pas pu effectuer pour cause de fermeture de l'entreprise.

Vous lui dites que vous allez prendre contact avec l'inspection du travail pour expliquer la

situation.

Il aurait dû demander à la DIRRECTE un document qui vous aurait permis de toucher des indemnités de chômage pour les jours de congés imposés et pour lesquels vous n'aviez pas le droit d'être payé.